

RAPPORT
sur les orientations budgétaires
Année 2026

Le Président du syndicat mixte présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants. Les syndicats mixtes fermés sont concernés par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- **les orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement ;
- la présentation des **engagements pluriannuels** ;
- les informations relatives à la **structure et à la gestion de l'encours de la dette** ;

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des **effectifs** ;
- aux **dépenses de personnel** ;

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.



Table des matières

I.	Contexte national	4
II.	Situation financière en 2025 du PETR du Soissonnais-Valois	5
a)	Rappel du financement du PETR	5
b)	Analyse financière – Fonctionnement	6
c)	Analyse financière – Investissement	7
III.	Orientations 2026	8
a)	Grandes orientations budgétaires 2025	8
b)	Fonctionnement : orientation des dépenses et des recettes de fonctionnement (ex. maîtrise des charges, évolution des subventions, tarification)	8
c)	Capacité d'autofinancement	9
d)	Investissement : orientation des dépenses et des recettes de fonctionnement (ex. maîtrise des charges, évolution des subventions, tarification)	10
IV.	Projections financières – fonctionnement	11
V.	Projections financières – investissement	11
VI.	Orientations en matière de ressources humaines	12

I. Contexte national

Le contexte financier national

Un contexte budgétaire national sous forte contrainte

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) présenté le 25 septembre 2025 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des comptes publics après plusieurs exercices marqués par la hausse de la dette et des dépenses publiques. L'État vise une réduction du déficit public à 4,6 % du PIB, contre 5,4 % en 2025, dans un contexte de croissance modérée (estimée à 1,3 %) et de taux d'intérêt durablement élevés.

Budget.gouv.fr

Le PLF 2026 prévoit un effort global d'économies de 20 milliards d'euros, dont 5,3 milliards sont demandés aux collectivités territoriales, via la maîtrise des concours financiers et la réduction des dépenses de fonctionnement des administrations locales.

Comité des finances locales (CFL), Banque des Territoires

Les concours financiers de l'État (DGF, DSIL, DETR, fonds vert, etc.) atteignent 53,4 milliards d'euros en 2026, soit une baisse de 1,1 milliard par rapport à la loi de finances initiale 2025. Cette évolution traduit un gel des dotations de fonctionnement et un rééquilibrage des aides d'investissement vers les priorités de transition écologique et énergétique.

Projet annuel de performances – Mission "Relations avec les collectivités territoriales", PLF 2026, annexe budgétaire n° 31.

Des effets tangibles pour les collectivités locales rurales et les PETR

Les effets de ces orientations sur les territoires comme le PETR du Soissonnais et du Valois se traduisent par plusieurs tendances :

- Ressources publiques sous tension : les EPCI membres voient leurs dotations se stabiliser, tandis que les recettes fiscales locales progressent faiblement dans un contexte de stagnation de la taxe foncière et de recul des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (*Cour des comptes*).
- Investissements encadrés : les crédits d'investissement de l'État (DETR, DSIL, fonds vert) évoluent peu, incitant à une priorisation des projets et à une mobilisation renforcée des financements régionaux et européens (FEDER, FEADER, programmes LEADER) (*Ministère de la cohésion des territoires*).
- Tension sur l'ingénierie territoriale : le PLF 2026 ne prévoit pas d'augmentation significative des crédits dédiés à l'ingénierie territoriale, alors même que les besoins d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de planification énergétique et de revitalisation rurale demeurent forts (*ANCT*).
- Renforcement des priorités nationales : le gouvernement confirme le fléchage des aides d'investissement vers la transition écologique, la sobriété foncière et la réindustrialisation locale. Ministère de la Transition écologique, PLF 2026. Ces priorités recoupent directement les axes du projet de territoire du PETR du Soissonnais et du Valois.

Une vigilance accrue sur la soutenabilité financière du PETR

Dans ce cadre, le PETR du Soissonnais et du Valois doit :

- Maintenir une gestion rigoureuse et un équilibre budgétaire malgré la stagnation des concours publics.
- Poursuivre la mutualisation des moyens d'ingénierie entre les EPCI membres pour absorber la hausse des coûts.
- Maximiser la mobilisation des cofinancements externes (Europe, Région Hauts-de-France, État) pour les actions inscrites dans son projet de territoire.
- S'inscrire pleinement dans les priorités nationales et régionales en matière de transition écologique et de cohésion des territoires.

En synthèse

Le PLF 2026 confirme un environnement budgétaire exigeant pour les collectivités territoriales, en particulier pour les territoires ruraux. Pour le PETR du Soissonnais et du Valois, il s'agit d'adapter la stratégie budgétaire et le plan d'actions à un contexte de ressources plus contraintes, tout en consolidant son rôle d'appui et de coordination au service des EPCI et des communes du territoire.

II. Situation financière en 2025 du PETR du Soissonnais-Valois

Le Compte financier Unique de l'exercice 2025 sera présenté au Comité Syndical au cours d'une séance ultérieure dès lors que l'exercice sera clôturé.

a) Rappel du financement du PETR

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, chaque EPCI membre participe au prorata de sa population

GSA : 49%

CCRV : 27%

CCVA : 19%

CCCOC : 5%

Historique de la contribution des EPCI

EPCI	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
GSA	118 051,00 €	59 588,00 €	59 588,00 €	59 588,00 €	59 588,00 €	77 464,40 €	212 900,00 €
CCRV	68 863,00 €	64 760,00 €	34 760,00 €	34 760,00 €	64 760,00 €	45 188,00 €	117 300,00 €
CCVA	46 729,00 €	23 587,00 €	23 587,00 €	23 587,00 €	23 587,00 €	30 663,10 €	82 600,00 €
CCCOC	12 297,00 €	12 297,00 €	6 207,00 €	6 207,00 €	6 207,00 €	8 069,10 €	21 800,00 €
Total	245 940,00 €	160 232,00 €	124 142,00 €	124 142,00 €	154 142,00 €	161 384,60 €	434 600,00 €

Pour rappel, lors du débat d'orientations budgétaires 2025, les contributions avaient été estimées ainsi :

Evolution contribution des EPCI	Rappel - 2023	Rappel - 2024	2025	Projection 2026	Projection 2027
GSA	59 588,00	77 464,40	212 900,00	170 300,00	170 300,00
CCRV	34 760,00	45 188,00	117 300,00	93 900,00	93 900,00
CCVA	23 587,00	30 663,10	82 600,00	66 100,00	66 100,00
CCCOC	6 207,00	8 069,10	21 800,00	17 400,00	17 400,00
Total	124 142,00	161 384,60	434 400,00	347 700,00	347 700,00

En 2026, la contribution est en baisse de 19,69 % par rapport à 2025.

En dehors des contributions des EPCI, les recettes peuvent provenir de subventions de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

b) Analyse financière – Fonctionnement

Fonctionnement – évolution des dépenses

Chapitres	RAPPEL - réalisées en	Crédits ouverts en 2025	Réalisées au 12/11/2025	Prévisionnelles au 31/12/2025
11 - charges à caractère général	93 383,96 €	159 753,58 €	116 323,28 €	117 500,00 €
12 - charges de personnel	180 992,69 €	223 250,00 €	165 498,23 €	210 000,00 €
65 - autres charges de gestion courante	0,27 €	10,00 €	1,11 €	2,00 €
67 - charges spécifiques	65 000,00 €	- €		
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	945,15 €	4 823,10 €	2 981,70 €	2 981,70 €
total	340 322,07 €	387 836,68 €	284 804,32 €	330 483,70 €

Le prévisionnel de dépenses de fonctionnement est inférieur aux crédits ouverts. Cela est en partie dû au fait que toutes les actions prévues par les services n'ont pas forcément été réalisées.

Les charges à caractère général ont augmenté en 2025 par rapport à 2024, avec la mise en place d'actions liées aux programmes Territoire d'industrie (dont une étude CCI pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) et Leader, ainsi qu'à la réalisation d'une étude pour un SIG mutualisé.

Les charges de personnel ont augmenté, notamment du fait de la prise de poste du chef de projet Territoire d'Industrie au 03/03/2025.

Fonctionnement – structuration des recettes

Chapitres	RAPPEL - réalisées en 2024	Crédits ouverts en 2025	Réalisées au 12/11/2025	Prévisionnelles au 31/12/2025
002 - résultat de fonctionnement reporté	376 519,79 €	146 895,20 €	146 895,20 €	146 895,20 €
74 - dotations et participations	267 120,60 €	434 600,00 €	449 255,49 €	469 255,49 €
75 - autres produits de gestion courante	1,80 €	4 602,28 €	2,28 €	3,00 €
ch 74 +75	267 122,40 €	439 202,28 €	449 257,77 €	469 258,49 €

Une recette de 14 655,49 € non prévue au budget a été perçue au ch14 au titre du FNADT Chef de projet CRTE (solde).

Les recettes attendues au chapitre 74 d'ici la clôture de l'exercice 2025 sont :

- 20 000 € au titre du FNADT Territoire d'Industrie (demande d'acompte déposé auprès de la préfecture)

Entre l'exercice 2024 et 2025, une augmentation des recettes de 215 082,59 € est estimée à la clôture de l'exercice 2025. Cela est en particulier dû à l'augmentation de la contribution des EPCI.

Le résultat de fonctionnement 2025 devrait être aux alentours de + 138 775 € (*recettes – dépenses*).

A la fin 2025, la section de fonctionnement pourrait présenter un excédent cumulé de + 285 670 € (*excédent cumulé précédent de 146 895,20 + excédent 2025*).

c) Analyse financière – Investissement

Montants des investissements

Chapitres	RAPPEL - réalisés en 2024	crédits ouverts en 2025	réalisés au 05/11/2025	prévisionnels au 31/12/2025
001 solde d'exécution de la section d'investissement		135 514,92 €		
13 - sub, non transf, état et établissements nationaux	78 777,30 €			
20 - immobilisations incorporelles	190 997,78 €	29 010,00 €	28 974,00 €	28 975,00 €
21 - immobilisations corporelles	2 789,17 €	1 800,00 €	449,00 €	449,00 €
23 - immobilisations en cours		200 000,00 €	105 043,78 €	180 000,00 €
13+ 20 + 21 + 23	272 564,25 €	230 810,00 €	134 466,78 €	209 424,00 €

Les investissements réalisés en 2025 seront à priori moins élevés que prévu du fait de la prise de retard dans l'élaboration du SCOT/PCAET, qui est facturé au fur et à mesure de l'avancée. Les montants prévus et non réalisés seront néanmoins reportés sur l'année 2026.

Projets financés

- Le site web de l'office de tourisme Soissonnais Valois

Le solde de la création du site web de l'office de tourisme Soissonnais Valois a été effectué en 2025 pour 8 064€.

- L'élaboration du SCOT / PCAET

Au 5 novembre, les dépenses 2025 relatives à l'élaboration du SCOT / PCAET s'élèvent à 126 402,78 €. Elles devraient atteindre 201 360 € au 31 décembre.

Sources de financement

Chapitres	RAPPEL - réalisés en 2024	crédits ouverts en 2025	réalisés au 05/11/2025	prévisionnels au 31/12/2025
01 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté	65 555,68 €			
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	132,05 €	4 823,10 €	2 981,70 €	2 981,70 €
10 - dotations, fonds divers et réserves		158 593,80 €	158 593,80 €	158 593,80 €
13 - subventions d'investissement	70 548,50 €	9 249,50 €		12 946,50 €
total	136 236,23 €	172 666,40 €	161 575,50 €	174 522,00 €

*ch 10 = FCTVA (2 168,88€) et excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (156 424,92€)

** la recette attendue au chapitre 13 est le solde du FNADT projet de territoire

Les recettes perçues pour l'investissement devraient être légèrement plus élevées que prévu, du fait du solde de la subvention FNADT relative au projet de territoire, finalisé en 2025 (demande de solde déposée auprès de la préfecture).

Le résultat de l'année 2025 en investissement devrait être d'environ -34 902 € (recettes – dépenses).

A la clôture, cela représentera un besoin de financement de ce montant (1068).

Etat de la dette

Le PETR du Soissonnais et du Valois n'a pas eu recours à un emprunt.

III. Orientations 2026

a) **Grandes orientations budgétaires 2025**

Les projets structurant du PETR pour l'année 2025 sont :

- Continuation de l'élaboration du **Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** valant Plan Climat Air-Energie Territoriale (PCAET) (ord. 17 Juin 2020)
- Mise en œuvre du **programme TETE** (Territoire engagé pour la transition écologique)
 - o Phase de diagnostic
- Accompagnement du programme « **Territoires d'Industrie** »
 - o L'usage du sol et du sous-sol,
 - o Le géo-bio sourcé.
- Accompagnement du programme **LEADER** :
 - o Animation et gestion
 - o Evaluation à mi-parcours
 - o Coopérations

b) Fonctionnement : orientation des dépenses et des recettes de fonctionnement (ex. maîtrise des charges, évolution des subventions, tarification).

Dépenses prévisionnelles : 359 390 € à 368 390 €

Chapitre 11 – charges à caractère général prévisionnelles : 122 390 €

Programme Territoire d'Industrie : 40 500 €

Etude sur l'usage du sol et du sous-sol	30 000 €
Communication	5 000 €
Réception (événement avec l'Union des Industries du Sud de l'Aisne – Accueil d'un salon dédié aux matériaux géo-bio sourcés – diverses rencontres élus / entreprises)	5 500 €

Administration générale : 28 440 €

Petits équipements	1 000 €
Fournitures administratives	700 €
Prestations de service	3 350 €
Location immobilière	7 000 €
Maintenance	240 €
Assurances	2 000 €
Réception	500 €
Déplacements	8 000 €
Frais de télécom	2 300 €
Concours divers	3 350 €

Programme Leader : 20 750 €

Evaluation	10 000 €
Projets de coopération	9 500 €
Adhésion Leader France	750 €
Communication	500 €

Programme TETE : 20 000 €

Réception (réunion de lancement et autres)	1 250 €
Communication, animation de réseau	8 750 €
Frais de formation	10 000 €

SCOT / PCAET : 12 700 €

Réception (conférence des maires, carrefour, concertation, etc)	3 000 €
Communication	2 500 €
Publicités réglementaires et presse	4 500 €
Commissaire enquêteur	1 500 €
Adhésion Fedescot	1 200 €

L'excédent de fonctionnement, après utilisation du 1068, sera placé sur le compte 617 études et recherches.

Chapitre 12 - Dépenses de personnel prévisionnelles : 237 000 € à 246 000 €

Les dépenses de personnel et charges assimilées prévisionnelles sont liées aux postes suivants :

- Chargée de mission coordination et administration et gestionnaire Leader à temps plein (50/50)
- Chargé de mission SCoT/PCAET à temps complet
- Animatrice Programme Leader à temps complet
- Chef de projet Territoire d'Industrie à temps complet
- Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi de l'ancien directeur

Des arbitrages sont en cours pour un prévisionnel plus précis.

Recettes prévisionnelles

002 - Report cumul excédent 2025 estimé	285 670,00 €
Ch 74 –	
Contribution des EPCI * <i>cf page 5</i>	347 700,00 €
Forfait ADEME programme TETE	37 500,00 €
Ch 70 - Remboursement agent mis à disposition	6 461,66 €
Total	677 331,66 €

Par ailleurs, un co-financement ANCT sera recherché pour l'étude du sol et du sous-sol prévue au plan d'actions du programme Territoire d'Industrie (ch 74).

Une subvention Leader de 107 353,09 € pour l'animation et la gestion 2023-2024 du programme est attendue (ch 74). N'ayant pas connaissance des délais de paiement, cette recette ne sera pas inscrite au budget primitif.

c) Capacité d'autofinancement

CAF	BP 2024 (pour mémoire)	BP 2025 estimatif	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Recettes réelles de fonctionnement	267 122,69 €	469 258,49 €	385 200,00 €	528 953,09 €	429 100,00 €
dépenses réelles de fonctionnement	339 260,44 €	330 483,70 €	368 400,00 €	378 227,80 €	388 325,96 €
CAF brute	- 72 137,75 €	138 774,79 €	16 800,00 €	150 725,29 €	40 774,04 €

*cf page 11 projections financières 2027 et 2028

d) Investissement : orientation des dépenses et des recettes d'investissement

Investissements prévus

Immobilisation incorporelles – chapitre 23 : 50 000 €

SCOT / PCAET : 65 910 €

Elaboration du SCOT	25 130 €
Elaboration du PCAET	40 780 €

A noter que la part de prévisionnel sur la fin de l'année 2025, si elle n'est pas réalisée, sera reportée sur l'année 2026.

Financement des investissements

Ch 10	
FCTVA	31 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068	34 902 €
Total	65 902 €

Opérations d'ordre

Biens	imputations dépenses	montants	imputations recettes	montants2
bureau	6811	77,17 €	281848	77,17 €
PC	6811	201,74 €	281838	201,74 €
PC	6811	201,74 €	281838	201,74 €
bureau	6811	77,17 €	281848	77,17 €
site web OT	6811	3 168,00 €	2805	3 168,00 €
Site web OT	6811	864,00 €	2805	864,00 €
élaboration SCOT				
hypothèse début d'amortissement 01/07/25	6811	14 397,48 €	2802	14 397,48 €
élaboration PCAET				
hypothèse début d'amortissement 01/07/25	6811	24 345,90 €	2802	24 345,90 €
total		43 333,20 €		43 333,20 €

Subvention	imputations recettes	montants	imputations dépenses	montants
FNADT SCOT	1311	554,85 €	777	554,85 €
DGD SCOT	1311	6 500,00 €	777	6 500,00 €
FNADT SCOT	1311	1 294,65 €	777	1 294,65 €
		8 349,50 €		8 349,50 €

Les dotations aux amortissements concernant les biens et subventions relatives au SCOT / PCAET débiteront après paiement de la dernière facture, au prorata temporis.

IV. Projections financières – fonctionnement

Dépenses

Dépenses	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Charges à caractère général (ch11)	122 390,00 €	124 837,80 €	127 334,56 €
Charges de personnel (ch12)	246 000,00 €	253 380,00 €	260 981,40 €
Autres charges de gestion courante (ch 65)	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Total	368 400,00 €	378 227,80 €	388 325,96 €

Sous réserve des arbitrages budgétaires RH en cours

Hypothèses retenues :

- Charges à caractère général : évolution +2%/an
- Dépenses de personnel : évolution +3%/an
- Autres charges : stabilité

Recettes

Recettes	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Report excédent			
Contribution des EPCI (ch74)	347 700,00 €	347 700,00 €	347 700,00 €
Forfait ADEME programme TETE (ch74)	37 500,00 €	37 500,00 €	
Cofinancement Etat poste chef de projet TI (ch74)	- €	20 000,00 €	
Leader - animation et gestion (ch74)		107 353,09 €	65 000,00 €
Leader - évaluation (ch74)		16 400,00 €	16 400,00 €
remboursement agent mis à disposition (ch70)	6 461,00 €		
Total	385 200,00 €	528 953,09 €	429 100,00 €

V. Projections financières – investissement

Dépenses

Dépenses	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Immobilisations incorporelles (ch23)	65 910,00 €		
	- €		
	- €		
total	65 910,00 €		

Hypothèses :

- Solde de l'élaboration du SCOT / PCAET en 2026
- Pas de besoin identifié en immobilisations corporelles

Recettes

Recettes	BP 2026	BP 2027	BP 2028
DGD SCOT		55 000,00 €	
BONUS DGD PCAET		montant inconnu	
FCVTA	31 000,00 €	33 000,00 €	10 500,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	34 902,00 €		
	65 902,00 €	88 000,00 €	10 500,00 €

Dotation générale de décentralisation

Le PETR a obtenu, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, une DGD de 55 000 € en 2021 et de 65 000 € en 2023.

55 000 € supplémentaire sont prévus à l'arrêt du projet

Concernant le bonus au titre du PCAET : la DDT a déposé un dossier en 2023. Ils n'ont maintenant plus de visualisation dessus, cependant, nous devrions y avoir le droit. Nous n'avons pas d'information sur le montant exact ni sur le calendrier. Ce que nous savons est que ce bonus devrait être de 0,5ct par hectare, ce qui donnerait 70k pour le PETR, sous réserve de la mise en place d'un plafond. Le paiement se fait dans son intégralité, il n'y a pas d'acompte possible.

VI. Orientation en matière de ressources humaines

La structure des effectifs au 5 novembre 2025

Au 5 novembre 2025, le PETR totalise 4 emplois pourvus.

Le chef de projet Territoire d'Industrie a été recruté le 03.03.2025.

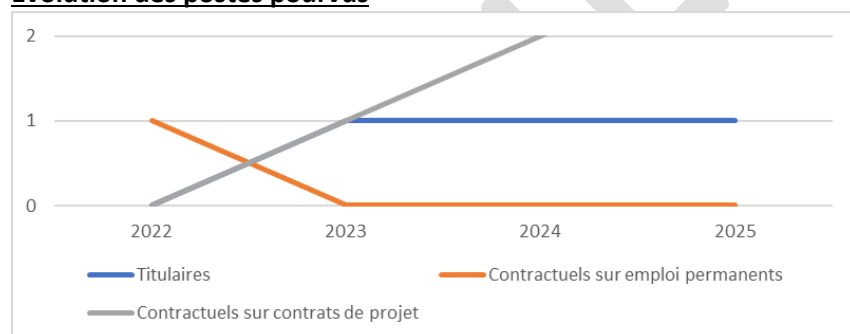
Postes permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste	Dates du contrat	Agent
A	Attaché principal	Administrative	Temps complet	Directeur/trice		Non pourvu
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Chargée de mission coordination et administration / gestionnaire leader	Titulaire depuis le 01/10/2024	Adélaïde DUFRESNE

Postes non permanents

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail	Poste	Dates du contrat	Agent
A	Ingénieur	Technique	Temps complet	Chargé de SCoT/PCAET	Contrat de projet du 01.06.23 au 31.05.26	Julien EDOUARD
A	Attaché	Administrative	Temps complet	Animatrice Leader	Contrat de projet du 15.01.24 au 14.01.27	Kassandra SANDJAK
A	Attaché ou ingénieur	Administrative ou technique	Temps complet	Chef de projet Territoire d'Industrie	Contrat de projet du 03.03.25 au 02.03.27	David COUTURIER

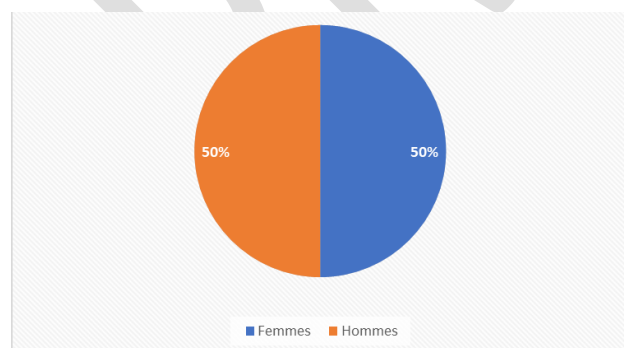
Evolution des postes pourvus



25 % des postes pourvus (1) sont occupés par des titulaires, 75% (3) sont occupés par des contractuels sur contrat de projet.

100 % des postes pourvus sont des postes de catégorie A.

Répartition par sexe



Les femmes représentent 50% des effectifs

Régime indemnitaire des agents

Le RIFSEEP est appliqué aux agents titulaires et contractuels.

Mise en place du télétravail

Le télétravail a été mis en place pour les agents du PETR au 1^{er} janvier 2024.